

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /04.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarifs week-end	305 €	517 €
Tarif 1 jour en semaine	155 €	367 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	177 €	357 €
Tarif 1 jour en semaine	86 €	266 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	100 €	209 €
Tarif 1 jour en semaine	51 €	160 €
4- <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u>		
Tarif week-end	128 €	228 €
Tarif 1 jour en semaine	87 €	123 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 25 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT PAS DANS LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarif week-end	568 €	780 €
Tarif 1 jour semaine	284 €	496 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	571 €	751 €
Tarif 1 jour semaine	286 €	466 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	329 €	438 €
Tarif 1 jour semaine	166 €	275 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
Tarif week-end	258 €	315 €
Tarif 1 jour semaine	174 €	210 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 25 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
½ journée	92 €	198 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
½ journée	61 €	151 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
½ journée	51 €	105 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u>		
½ journée	61 €	90 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Salle avec tables et chaises	71 €	142 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – CAS PARTICULIERS

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou les tarifs de la commune à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Alain DOLBEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET




L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location salle des Jardins – Année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	64 €	187 €
Tarif 1 jour en semaine	41 €	164 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	138 €	261 €
Tarif 1 jour en semaine	82 €	205 €

Caution et nettoyage :

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Chèque caution de nettoyage : 300 €

CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif « commune » à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Alain DOLBEAU



Le Maire,

Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/04.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles – Année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 :

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	265 €	445 €
Tarif ½ journée	169 €	278 €

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES EXTERIEURES

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	404 €	584 €
Tarif ½ journée	255 €	364 €

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

½ journée 214 €

EQUIPEMENTS :

Connexion Wifi : gratuit - Vidéo projecteur : inclus dans les tarifs ci-dessus.

CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Alain DOLBEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 28 septembre 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location des salles aux collectivités et entreprises – Année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre à la disposition des entreprises et collectivités, syndicats de Mellois en Poitou et aux organismes auxquels elle adhère dont le siège est situé hors Mellois en Poitou
- pour des réunions en semaine,
- l'ensemble des salles de la commune,
- aux tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Réunion en semaine toutes les salles	104 €	316 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Alain DOLBEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

